

MAIRIE

De

LOCHE-SUR-INDROIS

37460

**Compte Rendu sommaire de séance
du Conseil Municipal**



Séance du 11 janvier 2022

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. JENSCH Nisl, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Subventions

- **a décidé** de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour le financement de la phase préliminaire du Site Intergénérationnel, résidence des séniors au taux de 18,83% du montant prévisionnel de travaux s'élevant à 211 700 € HT.

Projets communaux 2022

- **a réfléchi** à la préparation du budget 2022 en listant les investissements programmés et les travaux envisagés :

- ☞ Service technique : acquisition d'une desherbeuse à gaz pour l'entretien du cimetière,
- ☞ Equipement urbain : renouvellement des décors de Noël,
- ☞ Voirie : mise en œuvre de PATA, réfection du chemin d'Avranches, fossés, dérasement de chemins, renouvellement de panneaux de signalisation, entretien et fleurissement des espaces verts,
- ☞ Travaux : Agrandissement du local en bois au service technique pour le stockage de matériel, matérialisation des places de stationnement rue des Platanes,
- ☞ Opérations d'investissement :
 - Site Intergénérationnel, résidence des séniors : réalisation de la phase préliminaire, géothermie
 - Déploiement de la défense incendie (engagement 2021 : Installation d'une bâche incendie à La Perrottière et Orsay), implantation d'une borne incendie au LD La Claie,
 - Marché voirie 2022 : programme en cours d'élaboration en prévision la réfection du chemin de Noiteau (CR n° 25), du Chemin du Puits (CR n° 213) et de la route du Four à Chaux (VC n° 14).

Décisions du maire

- **a pris connaissance** des décisions prises par le maire en vertu des délégations consenties par le conseil municipal : location du logement 8, rue du Moulin accordée à M. Neveux Flavien à compter du 1^{er} janvier 2022.

Questions diverses

- **a rectifié** la date de la randonnée gourmande qui est fixée au 22/05/2022,
- **a fixé** les dates des prochains conseils municipaux aux 08/02, 08/03, 05/04, 10/05 et 07/06/2022,
- **a pris connaissance** :
 - des remerciements émis par des administrés à l'occasion de la distribution des chocolats de fin d'année et des vœux adressés par les personnalités publiques,
 - de la possibilité de solliciter une protection au titre des Monuments Historiques pour deux tableaux présents dans l'Eglise,
 - de l'état d'avancement du bulletin municipal,
 - que la cérémonie des vœux du Maire prévue le 14 janvier est annulée.

Le Maire,
Nisl Jensch